ACADÉMIE
DE DIJON
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Rectorat de Dijon
Division des examens et concours

**Arrêté fixant le nombre de contrats offerts au second concours interne privé d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements privés sous contrat**

Session 2026

---

**La rectrice de l'académie de Dijon**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de l'éducation nationale en ses articles R. 914-19-1 à R. 9146-19-6 ;

**Vu** le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

**Vu** l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le nombre de contrats offerts au titre de l'année 2026 au second concours interne privé de professeur des écoles est fixé à 5 pour l'ensemble des quatre départements de l'académie de Dijon.

**Article 2** : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 4 février 2026

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Mialy VIALLET